

Arrêté du 7 juin 1999 portant report de crédits

NOR : ECOB9910027A

Le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie,

Vu les articles 17 et 21 de l'ordonnance n° 59-2 du 2 janvier 1959 portant loi organique relative aux lois de finances ;

Vu la loi de finances et les textes portant ouverture et annulation de crédits pour 1998 ;

Vu la loi de finances et les textes portant ouverture et annulation de crédits pour 1999,

Arrête :

Art. 1^{er}. – Est annulé sur 1998 un crédit de 56 854 789 F applicable au budget annexe et aux chapitres mentionnés dans le tableau A annexé au présent arrêté.

Art. 2. – Est ouvert sur 1999 un crédit de 56 854 789 F applicable au budget annexe et aux chapitres mentionnés dans le tableau B annexé au présent arrêté.

Art. 3. – Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 7 juin 1999.

Pour le ministre et par délégation :

Le directeur du budget,

C. BLANCHARD-DIGNAC

TABLEAU A

SERVICE	CHAPITRES	CRÉDIT annulé sur 1998 (en francs)
AVIATION CIVILE		
1 ^{re} SECTION. – DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT		
Achats et services	60-00	56 412 841
Impôts, taxes et versements assimilés.....	63-00	441 948
Total pour le tableau A.....		56 854 789

TABLEAU B

SERVICE	CHAPITRES	CRÉDIT ouvert sur 1999 (en francs)
AVIATION CIVILE		
1 ^{re} SECTION. – DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT		
Achats et services	60-00	56 412 841
Impôts, taxes et versements assimilés.....	63-00	441 948
Total pour le tableau B.....		56 854 789

Arrêtés du 8 juin 1999 portant report de crédits

NOR : ECOB9910033A

Le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie,

Vu les articles 17 et 19 de l'ordonnance n° 59-2 du 2 janvier 1959 portant loi organique relative aux lois de finances ;

Vu la loi de finances et les textes portant ouverture et annulation de crédits pour 1998 ;

Vu la loi de finances et les textes portant ouverture et annulation de crédits pour 1999,

Arrête :

Art. 1^{er}. – Est annulé sur 1998 un crédit de 46 877 151 F applicable aux budgets et aux chapitres mentionnés dans le tableau A annexé au présent arrêté.

Art. 2. – Est ouvert sur 1999 un crédit de 46 877 151 F applicable aux budgets et aux chapitres mentionnés dans le tableau B annexé au présent arrêté.

Art. 3. – Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 8 juin 1999.

Pour le ministre et par délégation :

Le directeur du budget,

C. BLANCHARD-DIGNAC

TABLEAU A

SERVICES	CHAPITRES	CRÉDIT annulé sur 1998 (en francs)
AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET COOPÉRATION		
I. - AFFAIRES ÉTRANGÈRES		
TITRES III ET IV		
Matériel et fonctionnement courant.....	34-98	4 540 579
Action culturelle et aide au développement.....	42-10	98 043
Interventions de politique internationale.....	42-37	3 316 165
Total pour les affaires étrangères.....		7 954 787
AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET ENVIRONNEMENT		
II. - ENVIRONNEMENT		
TITRE III		
Protection de la nature et de l'environnement. - Dépenses spécifiques d'études, de fonctionnement et d'entretien.....	34-10	877 639
Moyens de fonctionnement des services déconcentrés.....	34-94	557 205
Moyens de fonctionnement des services centraux.....	34-98	1 035
Instances consultatives et remboursements à divers établissements publics.....	37-02	9 587
Total pour l'environnement.....		1 445 466
ÉCONOMIE, FINANCES ET INDUSTRIE		
IV. - PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES, COMMERCE ET ARTISANAT		
TITRE IV		
Interventions en faveur de l'artisanat.....	44-01	10 467 586
Interventions en faveur du commerce.....	44-02	189 426
Total pour les petites et moyennes entreprises, le commerce et l'artisanat.....		10 657 012
ÉDUCATION NATIONALE, RECHERCHE ET TECHNOLOGIE		
I. - ENSEIGNEMENT SCOLAIRE		
TITRE III		
Moyens de fonctionnement des services centraux.....	34-98	36 400
Etablissements scolaires et de formation. - Dépenses pédagogiques et subventions de fonctionnement.....	36-71	30 515
Formation des personnels.....	37-20	30 515
Actions pédagogiques dans l'enseignement primaire.....	37-83	672 272
Insertion professionnelle.....	37-84	10 101 156
Total pour l'enseignement scolaire.....		10 870 858
II. - ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR		
TITRE IV		
Bourses et secours d'études.....	43-71	5 185 323
EMPLOI ET SOLIDARITÉ		
II. - SANTÉ, SOLIDARITÉ ET VILLE		
TITRES III ET IV		
Prestations et versements facultatifs.....	33-92	94 271
Moyens de fonctionnement des services en charge de la politique de la ville.....	37-60	1 053 367
Dépenses d'aide sociale obligatoire.....	46-23	7 109 467
Programmes et dispositifs de lutte contre les toxicomanies.....	47-15	2 500 000
Total pour la santé, la solidarité et la ville.....		10 757 105
SERVICES DU PREMIER MINISTRE		
IV. - PLAN		
TITRE III		
Moyens de fonctionnement des services.....	34-98	6 600
Total pour le tableau A.....		46 877 151

TABLEAU B

SERVICES	CHAPITRES	CRÉDIT ouvert sur 1999 (en francs)
AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET COOPÉRATION		
I. – AFFAIRES ÉTRANGÈRES		
TITRES III ET IV		
Matériel et fonctionnement courant.....	34-98	4 540 579
Coopération culturelle et scientifique.....	42-11	98 043
Autres interventions de politique internationale.....	42-37	3 316 165
Total pour les affaires étrangères.....		7 954 787
AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET ENVIRONNEMENT		
II. – ENVIRONNEMENT		
TITRE III		
Protection de la nature et de l'environnement. – Dépenses spécifiques d'études, de fonctionnement et d'entretien.....	34-10	877 639
Moyens de fonctionnement des services déconcentrés.....	34-94	557 205
Moyens de fonctionnement des services centraux.....	34-98	1 035
Versements et remboursements à divers organismes et fonds de gestion des milieux naturels.....	37-02	9 587
Total pour l'environnement.....		1 445 466
ÉCONOMIE, FINANCES ET INDUSTRIE		
IV. – PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES, COMMERCE ET ARTISANAT		
TITRE IV		
Interventions en faveur du commerce et de l'artisanat.....	44-03	10 657 012
ÉDUCATION NATIONALE, RECHERCHE ET TECHNOLOGIE		
I. – ENSEIGNEMENT SCOLAIRE		
TITRE III		
Moyens de fonctionnement des services centraux.....	34-98	36 400
Établissements scolaires et de formation. – Dépenses pédagogiques et subventions de fonctionnement.....	36-71	30 515
Formation des personnels.....	37-20	30 515
Actions pédagogiques dans l'enseignement primaire.....	37-83	672 272
Insertion professionnelle.....	37-84	10 101 156
Total pour l'enseignement scolaire.....		10 870 858
II. – ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR		
TITRE IV		
Bourses, secours d'études et contribution de l'Etat aux transports collectifs parisiens.....	43-71	5 185 323
EMPLOI ET SOLIDARITÉ		
II. – SANTÉ ET SOLIDARITÉ		
TITRES III ET IV		
Prestations et versements facultatifs.....	33-92	94 271
Dépenses d'aide sociale obligatoire.....	46-23	7 109 467
Programmes et dispositifs de lutte contre les toxicomanies.....	47-15	2 500 000
Total pour la santé, la solidarité et la ville.....		9 703 738
III. – VILLE		
TITRE III		
Moyens de fonctionnement des services en charge de la politique de la ville.....	37-60	1 053 367
SERVICES DU PREMIER MINISTRE		
IV. – PLAN		
TITRE III		
Moyens de fonctionnement des services.....	34-98	6 600
Total pour le tableau B.....		46 877 151

NOR : ECOB9910031A

Le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie,
Vu l'article 17 de l'ordonnance n° 59-2 du 2 janvier 1959 portant loi organique relative aux lois de finances ;
Vu la loi de finances et les textes portant ouverture et annulation de crédits pour 1998 ;